



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 78

Séance du jeudi 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	14
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	0

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BONY Sarah (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à CHEYNET Patrick), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI)

Membres absents :

Date de la convocation : 06 décembre 2024

Date d'exécution : 18 décembre 2024

Date d'affichage : 20 décembre 2024

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président rappelle que le 07 octobre 2022, le conseil municipal avait été amené à modifier son règlement intérieur tel qu'il avait pu être adopté par délibération du 21 février 2021.

Selon les dispositions de l'article 10 du règlement intérieur adopté en 2022, la diffusion des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal, s'effectue sur l'espace numérique créé par la commune.

Le président propose qu'afin de garantir une plus large diffusion des informations dont il s'agit, il soit envisagé de compléter cette diffusion numérique par l'édition d'un bulletin municipal sur lequel un espace sera bien entendu réservé à l'expression des conseillers élus sur la liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal.

Il propose de modifier ainsi qu'il suit le 3ème alinéa de l'article 10 du règlement intérieur du conseil municipal.

« La diffusion des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal se fera sur l'espace numérique de la commune ou par l'édition d'un bulletin municipal. Sur ces supports, un espace sera réservé à l'expression des conseillers élus sur la liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. »

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuve la proposition du président par
- De modifier ainsi qu'il suit le 3ème alinéa de l'article 10 du règlement intérieur du conseil municipal.

« La diffusion des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal se fera sur l'espace numérique de la commune ou par l'édition d'un bulletin municipal. Sur ces supports, un espace sera réservé à l'expression des conseillers élus sur la liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. »

Délibération n° 2024 – 78 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1ère adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2ème adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3ème adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4ème adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5ème adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à Patrick CHEYNET	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 Jean-Claude FRANCESCHI
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

